



## Les fonds sectoriels 2014-2020

**Les fonds sectoriels** européens sont des programmes de financement de l'Union européenne destinés à soutenir la mise en place des politiques européennes. Ils sont appelés « sectoriels » car chaque programme est dédié à une politique précise. Ils viennent s'ajouter aux cinq fonds européens structurels d'investissements (FESI) qui financent principalement des projets d'envergure locale répondant aux objectifs prioritaires du territoire et dont la gestion est déléguée en France aux autorités locales. Les fiches synthétiques ci-après offrent les **premières clés de compréhension** de sept programmes sectoriels : **Erasmus +, Life, Europe Créative, Europe pour les citoyens, Horizon 2020, EaSI et Cosme.**

### Pourquoi s'engager dans un projet européen :

La participation à un projet européen financé dans le cadre d'un programme de financement sectoriel a de nombreux avantages. Elle permet notamment de :

- Bénéficier d'un soutien financier ;
- Développer des partenariats à l'international ;
- Gagner en visibilité ;
- Valoriser ses activités ;
- Echanger des bonnes pratiques.

### Qu'est-ce qu'un projet européen financé par des fonds sectoriels :

Les fonds sectoriels sont caractérisés par les éléments suivants :

- Un programme de financement pour plusieurs années (2014-2020) mais des appels à propositions annuels ;
- Un cofinancement attribué directement par la Commission européenne pour soutenir des projets en lien avec ses politiques ;
- Une évaluation par des experts indépendants des propositions de projets soumis en réponse aux appels ;
- Des projets qui ont une valeur ajoutée européenne et construits au travers de partenariats entre des acteurs venus de plusieurs pays membres de l'Union européenne ;
- Un soutien axé sur la mise en place de collaborations nouvelles et non sur le fonctionnement de structures.

### Comment utiliser les fiches programmes :

Chaque programme de financement sectoriel possède ses spécificités quant à son mode de fonctionnement, aux critères d'éligibilité, aux montants des subventions ainsi que ses interlocuteurs clés. Les fiches synthétiques suivantes vous permettront de vous familiariser avec les objectifs généraux des sept programmes sectoriels, leurs architectures, les types de projets cofinancés, les règles de participation ainsi que les procédures d'attribution des financements. A chaque fois, des liens vers des pages internet où il est possible d'obtenir davantage d'information sur les différents programmes de financement sont indiqués.